



Mise en demeure assurance adverse

Par **karlitoboss**, le **28/09/2017** à **10:58**

Bonjour je vous contacte car mon cas est assez rocambolesque.rn-J'ai eu un accrochage avec un motard qui s'est blessé. Nos assurances celle du motard et la mienne ne sont pas d'accord sur la responsabilité du sinistre.rnSelon son assurance (au motard) il est victime et selon la mienne je suis non responsable (fourniture d'un relevé d'information à l'appui).rnrn- Le motard porte plainte contre moi, sa plainte est classée sans suite et dans le dossier pénal qui a été transmis aux assurances, je trouve le PV de main courante rédigée par les Policiers le jour de l'accident qui me désigne clairement comme victime et lui responsable, j'y trouve aussi l'audition d'un des témoins qui accuse clairement le motard.rnrn- Malgré le PV de la police qui déclare le motard responsable, la non responsabilité selon mon assurance, malgré le classement sans suite de la plainte du motard son assurance refuse toujours de m'indemniser.rnrn- Entre temps mon assurance a fait faillite (oui oui ça existe) du coup le fond de garantie qui a pris le relais dans cette affaire me redéclare lui aussi non-responsable et me conseille de mettre en demeure l'assurance du motard pour être indemnisé car ils jouent selon eux sur le fait que mon assurance a disparu pour ne pas me rembourser, qu'en pensez vous ? rnrnMerci d'avance pour vos réponse